



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

11.08.2024

Titre du projet du marché:

Prestations d'ingénieur CV CFC 294 // Métamorphose – Collège des Jardins de Vidy -
Construction de locaux scolaires et de deux salles de gymnastique

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#2253

N° de la publication SIMAP:

#2253-001

Date de publication SIMAP:

09.08.2024

Adjudicateur:

Ville de Lausanne – LEA Service d'architecture et du logement
ARLO +41213155622 arlo@lausanne.ch

Organisateur:

Ville de Lausanne Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service
d'architecture et du logement, Rue du Port-Franc 18, CH-1003 Lausanne

Inscription:

Sur simap, pas de délai

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

21.08.2024, sur simap

Rendu documents:

19.09.2024 16h30, le cachet postal ne faisant pas foi.

Sous forme papier en un exemplaire

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal 71300000 Services d'ingénierie

Numéro du Code des frais de construction CFC 294 Ingénieur CVC

Description détaillée des prestations / du projet:

Construction de locaux scolaires et de deux salles de gymnastique sur le site des Près-de-Vidy à Lausanne.

Le Maître de l'Ouvrage entend confier le mandat complet correspondant à l'ensemble des prestations d'Ingénieur chauffage-ventilation en tant que spécialiste, définies à l'article 4 du règlement SIA108, édition 2014, pour l'étude et la réalisation de l'objet de la présente procédure.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Pas de mandataires préimpliqués.

Comité d'évaluation ou Jury:

Pas mentionné.

Conditions de participation:

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger jugé équivalent*
- Attestations de paiement

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

- Organisation interne du soumissionnaire 5 %

- Références 25 %

a. Expérience et compétence dans la construction de bâtiments de plusieurs étages en structure bois 15 %

b. Expérience et compétence dans la conduite de mandats émanant de collectivités publiques 5 %

c. Compétences appliquées en matière d'écologie et de développement durable. 5 %

- Temps consacré pour l'exécution du marché 10 %

- Proposition de concept (textes, schémas, photos) une feuille A3 20 %

- Qualifications des personnes-clés 10 %

- Prix 30 %, méthode T200

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

La composition du collège d'évaluation n'est pas mentionnée. Il ne peut pas être jugé si le nombre des membres est suffisant et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes